

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée
d'examiner la gestion des biens communaux en 2020*

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous prie de prendre connaissance des réponses apportées aux observations de la Commission de gestion sur son activité durant l'année 2020.

Observation 1.1 : La COGE demande à la Municipalité de ne prendre, dans le cadre des réponses aux observations, que des engagements sur les délais réalistes et d'informer la COGE si le délai annoncé ne devait pas être tenu et pour quelles raisons.

Réponse 1.1 :

La Municipalité comprend et partage l'opinion de la COGE quant à la nécessité de prendre des engagements sur des délais réalistes. Il est effectivement arrivé que les délais pour donner suite à une observation ou demande de la COGE dépassent les prévisions, en particulier dans des cas où le projet, mis sur pied à la demande de la COGE, s'est révélé plus complexe que prévu. Par ailleurs, s'agissant des travaux prévus en 2020, et comme le rapport de gestion le mentionne de manière plus détaillée, plusieurs planifications ont dû être complètement revues en raison de la pandémie de coronavirus COVID-19, qui a certes permis (par la force des choses) de prioriser et d'accélérer certains projets, mais qui en corollaire en a retardé plusieurs autres.

La Municipalité veillera désormais, autant que possible, à se montrer plus prudente dans ses engagements, afin de ne pas pécher par un optimisme excessif, au vu des ressources limitées à disposition. Elle veillera également à informer plus précisément la COGE si les délais annoncés ne peuvent finalement pas être tenus.

3.Administration générale

3.1. Secrétariat général – Greffe

Observation 3.1.1: La COGE demande à la Municipalité de s'assurer que les commissions disposent d'un délai suffisant pour traiter l'étude des préavis avec autant de sérieux que nécessaire. Une anticipation particulière doit être accordée aux préavis d'importance (règlements, enjeux politiques élevés, ...) afin de garantir les conditions nécessaires au fonctionnement démocratique.

Observation 3.1.2: La COGE invite la Municipalité à identifier *a posteriori* les causes de préavis insuffisamment complets pour le traitement par la commission ad hoc et de les corriger pour les préavis futurs.

Réponse 3.1.1 :

La Municipalité a pris note de la demande de la Commission, qui, selon les informations complémentaires qui lui ont été apportées, concernait en particulier le préavis du 16 août 2018 concernant la modification du règlement du 3 février 2011 sur la gestion des déchets, en vue de l'introduction d'une taxe forfaitaire de base pour le financement des déchets, accepté dans l'urgence le 6 décembre 2018.

La Municipalité est parfaitement consciente que dans ce cas particulier, et en raison des délais imposés par le Canton, le Conseil communal a dû travailler dans des conditions qui ne lui permettaient pas pleinement de débattre pour proposer en temps utile des alternatives et exercer ainsi son rôle de législatif. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Municipalité s'était engagée à proposer rapidement un préavis corrigeant certaines dispositions dans le sens du débat démocratique qui s'était fait à cette occasion, et qui a donné lieu au préavis PR19.21PR, du 12 août 2019, accepté par le Conseil communal le 3 octobre 2019.

La Municipalité reconnaît que le processus suivi pour arriver à un règlement conforme au droit, validé par le Canton, et soutenu par une majorité politique - ce qui impliquait des mesures compensatoires complexes et au demeurant souvent contestées devant la Commission de recours - n'a pas été sans heurts et ne représente pas un modèle à suivre.

De manière générale, et pour autant que le débat démocratique n'en souffre pas, il est certes important que les projets puissent avancer de manière aussi rapide que possible ; or, le fonctionnement démocratique implique par définition certains délais difficilement compressibles, régulièrement rappelés tant à l'interne de l'administration qu'aux partenaires externes. La Municipalité souligne cependant que de manière générale, le Conseil communal est maître de son ordre du jour et qu'il lui est loisible, si certaines questions nécessitent des compléments d'information ou des discussions plus approfondies, de requérir la tenue d'une ou plusieurs séances de commission supplémentaires, afin de garantir un débat démocratique mené en connaissance de cause.

En tout état de cause, la Municipalité prend bonne note de l'observation de la Commission et veillera, dès le début du projet et au cours de tout le processus décisionnel, à mieux anticiper et structurer les objets impliquant des enjeux complexes ou politiquement très débattus, afin de garantir que le débat démocratique puisse avoir lieu dans de bonnes conditions.

Réponse 3.1.2 :

La Municipalité prend bonne note de cette demande. Les différents services sont sensibilisés aux informations essentielles qui doivent être communiquées au Conseil communal et la Municipalité vérifie systématiquement la teneur des préavis et communications avant leur transmission au Conseil communal, afin de s'assurer que les informations communiquées sont suffisamment claires et complètes pour permettre le débat politique. Le cas échéant, certains éléments de détail ou des réponses à certaines interrogations spécifiques de conseillers peuvent être apportés en commission.

Il est néanmoins arrivé que, malgré ces précautions, les éléments communiqués au Conseil se soient occasionnellement avérés imprécis ou que les explications apportées ne satisfassent pas la Commission. La Municipalité ne peut qu'en prendre acte et en analyse systématiquement les raisons, afin d'apporter les correctifs nécessaires. Elle constate à cet égard que certains préavis comportent des éléments techniques qui restent difficiles à appréhender pour des non-spécialistes. Elle renforcera dès lors son implication en tant que Municipalité pour mettre en évidence les enjeux politiques qui y sont liés.

3.5 AggloY

Observation 3.5.1: La COGE demande à la Municipalité de clarifier ce qu'elle attend d'AggloY en termes de prestations et de résultats.

Observation 3.5.2: La COGE demande à la Municipalité qu'elle s'interroge sur l'adéquation de la gouvernance d'AggloY et des moyens de suivi du bureau d'AggloY avec les objectifs de la structure. Le cas échéant, qu'elle porte cette réflexion auprès des organes décisionnels d'AggloY.

Réponse 3.5.1 :

La politique des agglomérations se fonde sur un rapport de l'Office fédéral du développement territorial, du 19 décembre 2001, qui en a jeté les bases au niveau suisse. L'objectif fondamental de la structure AggloY est de pouvoir disposer d'une réflexion globale, à l'échelle de la région, dans les domaines touchant au territoire. Cette structure permet de coordonner et prioriser les besoins au niveau de l'agglomération, en particulier dans les domaines de l'urbanisme et des transports (publics et privés). Il s'agit d'un outil de coordination régionale important que la Confédération a mis en œuvre et qu'elle favorise par des soutiens financiers conséquents, dont profitent les collectivités publiques qui souscrivent à cette démarche.

Outre l'activité, essentielle, de coordination technique des projets assurée de manière très professionnelle par le Bureau AggloY, en concertation étroite avec les services de la Ville, les diverses structures réunissant les autorités politiques des différentes communes (Comité de pilotage, COMIN) permettent de prioriser de manière concertée les différents projets, en tenant compte au maximum de l'intérêt régional et en favorisant les synergies plutôt que la mise en avant de seuls intérêts locaux. Ce sont ces principes qui ont guidé la stratégie de priorisation des nouveaux plans d'affectation face aux exigences du Canton, en définissant une ligne politique commune permettant des trouver des équilibres.

Les mesures décidées sont régulièrement évaluées et actualisées. Le Bureau d'agglomération travaille en partenariat étroit et en bonne intelligence avec les services de la Ville, qui participent à la réflexion, mais aussi à la réalisation des mesures.

La décision du COPIL AggloY de déposer un projet d'agglomération de 4^e génération (PA4) en décembre 2020 a modifié le planning prévu concernant les grands projets de l'agglomération. Notamment, le démarrage du plan directeur intercommunal (PDI) a été mis en suspens jusqu'au dépôt du PA4.

Il est à souligner que le projet d'agglomération est un travail évolutif et continu. Les moyens mis à disposition pour la réalisation du PA4, dans un délai très court, ont permis de faire avancer considérablement plusieurs études, notamment pour la mobilité. Par exemple, le nouveau concept pour les transports publics, débuté par la Ville en 2020, a été repris et élargi à l'échelle de l'agglomération. Ainsi et de facto, l'élaboration du PA4 ne vient pas perturber le calendrier des études de l'agglomération, vu que le travail effectué sera repris ultérieurement pour le PDI et ensuite pour le projet d'agglomération de 5^e génération (PA5).

AggloY a aussi effectué, en collaboration avec les services de la Ville, un important travail d'actualisation des mesures infrastructurelles du PA1 et PA2 avec pour objectif d'aboutir à une liste de mesures réalistes. Ce travail répond à la demande de la Confédération. La Municipalité s'est engagée à mettre en œuvre la plupart des mesures inscrites dans le PA1 et PA2 d'ici 2027. D'autres mesures ont été soit reportées pour être inscrites dans le PA5, soit définitivement abandonnées. Ce rapport de mise en œuvre sera inclus dans le PA4.

La Municipalité attend d'AggloY la réalisation des chantiers selon le calendrier prévisionnel ci-après.

- Septembre 2021 : dépôt du PA4 avec notamment l'objectif d'obtenir un cofinancement fédéral pour l'Axe principal d'agglomération (APA)
- 2021 – 2023 : élaboration du PDI avec, notamment, l'inclusion d'une planification énergétique à l'échelle de l'agglomération, un volet environnement et paysage, ainsi que le plan directeur des zones d'activités élaboré conjointement avec la région (ADNV).
- 2023 – 2025 : élaboration du PA5 avec le niveau de maturité requis par la Confédération pour le dépôt de nouvelles mesures cofinancables.
- 2021 – 2027 : accompagnement dans la mise en œuvre des mesures infrastructurelles du PA1 et PA2.

Réponse 3.5.2 :

La gouvernance d'AggloY a été confirmée dans le cadre de la convention de mise en œuvre conclue entre le Canton et les communes en mars 2021. Les trois instances d'AggloY sont les suivantes :

- le comité de pilotage (COPIL), organe décisionnel,
- le groupe technique (GT) composé des représentants techniques des membres politiques du COPIL,
- le Bureau d'agglomération, en charge du suivi, de la coordination et de la mise en œuvre des projets en lien avec l'agglomération dans le domaine de l'urbanisme et de la mobilité.

La Ville d'Yverdon-les-Bains est la commune boursière. Le président du COPIL AggloY est le syndic de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Le président assure un suivi avec le bureau d'agglomération par le biais de réunions bimensuelles pour traiter les affaires courantes. AggloY est ainsi, actuellement, rattaché de facto au dicastère du syndic mais reste une structure indépendante de la Ville. Les communes d'AggloY ont confirmé en 2020 ce positionnement du bureau d'agglomération par rapport à Yverdon-les-Bains, avec l'objectif de garder une certaine indépendance et une égalité de traitement pour toutes les communes.

Ceci dit, force est de constater que, d'une part, la ville-centre représente un poids considérable dans l'agglomération (80% de la population environ) et que, d'autre part, une grande majorité des mesures sont localisées à Yverdon-les-Bains. Le bureau d'agglomération est en constante coordination avec les services de la Ville directement concernés (SSP-MOB, URB et STE notamment) afin de mettre en œuvre le projet d'agglomération. Ces services ont ensuite les relais nécessaires dans leurs dicastères afin de faire remonter les différentes décisions à prendre par la Municipalité concernant l'évolution des projets.

Jusqu'à présent, la Municipalité considère ce procédé adéquat pour le suivi par la Ville d'Yverdon-les-Bains du projet d'agglomération, mais la Municipalité, dans sa nouvelle composition, pourra effectivement réexaminer la situation le cas échéant.

4. Service de la culture**Troupes de théâtre amateur**

Observation 4.1 : La COGE demande à Municipalité de réfléchir à la manière de mieux intégrer les troupes locales et amateurs dans les activités culturelles yverdonnoises.

Réponse 4.1 :

La Municipalité donne ci-dessous un état des lieux de ses actions en faveur de l'intégration du théâtre amateur. A l'heure actuelle, les actions suivantes sont déjà menées :

- Bien que le TBB soit dédié aux arts vivants professionnels, des troupes amateurs sont intégrées dans la saison théâtrale du TBB :
 - o Le Cercle Littéraire d'Yverdon (CLY) se produit depuis de nombreuses années au TBB et à Nouvel An en particulier. Cette association a un local de répétition dans les espaces Leclanché, mais ne se produit que dans le cadre du TBB. Le CLY va fêter cette année les 100 ans de son existence.
 - o En 2018-2019, le spectacle « Amores de Cantina » intégrait dans sa représentation le chœur Acratopège comme un chœur invisible qui chantait au milieu du public.
 - o Cette saison, la production « Mon petit Pays » (Cie Kokodyniack) devait intégrer un chœur d'hommes pour le final.
 - o La saison prochaine, Fabrice Gorgerat interviendra avec un spectacle « Chambre avec vieux » (sur le mythe de la vieille éternelle...) avec un autre chœur d'hommes d'Yverdon (en travail de médiation), qui chanteront et feront de la figuration.
- Le mois de juin est généralement mis à disposition au TBB pour des locations de la Cour du Théâtre (cours ado et enfants), d'Art Dance (Marion Cruchet), de Terpsichore (danse classique) et de cours de théâtre amateurs pour leurs spectacles de fin d'année.
- L'Echandole est également régulièrement loué ou mis à disposition pour des représentations amateurs (Cour du Théâtre, La troupe au chandelier, etc.)

Dans le cadre du plan directeur de la culture 2030 (ci-après PDC30), la Municipalité s'attellera à intégrer les principes de la durabilité dans les pratiques culturelles. L'un de ces principes consiste à inclure toutes les franges de la population, dont les troupes amateurs, dans la vie culturelle en créant des ponts entre amateurs et professionnels ainsi qu'entre les différents tissus social, économique et culturel de la ville.

Concernant plus précisément l'intégration des troupes amateurs de théâtre dans les infrastructures communales, il s'agira de :

- simplifier l'accès aux infrastructures (plateforme numérique) ;
- adapter les critères et les prix de location pour des répétitions et des représentations publiques, tant dans des salles communales que dans les théâtres.
- développer l'intégration des amateurs dans la programmation des théâtres communaux via des dispositifs de médiation et de participation.
- mettre sur pied à Sports 5 des ateliers d'art vivants à destination des amateurs et des professionnels, en collaboration avec les théâtres.

De manière plus générale, concernant les amateurs et leur intégration à la vie culturelle yverdonnoise, dans le 4^e axe du PDC30 « Accessibilité », ainsi que dans son 5^e axe, « Professionnalisation », la Municipalité entend réaliser les objectifs suivants, au moyen des mesures listées ci-dessous (liste non exhaustive de mesures) :

- **AXE 4, Accessibilité**
 - o *OBJECTIF : Simplifions l'accès aux infrastructures communales:*
 - MESURES :
 - Révision des critères et des prix de location des salles et simplification de l'accès en ligne ;

- *OBJECTIF : Inclure tous les publics dans notre offre et notre communication ;*
 - MESURES :
 - Développement d'une plateforme numérique de service, d'échange et de valorisation à destination de la population, des amateurs et des professionnels du secteur culturel.
 - Adapter les supports de communication aux différents publics (allophone, mal voyant, etc.)
- *OBJECTIF : Soutenons la participation*
 - MESURES
 - Revaloriser le bénévolat et les sociétés locales bénévoles ;
 - Organiser des rencontres thématiques réunissant amateurs et professionnels comme ce fut le cas en 2019 avec la première journée « CULTYV la culture et le handicap » ;
 - Développer et créer différentes commissions thématiques (événementiel amateur, médiation, participation, patrimoine, cinéma, pratique de l'art, etc.) fédérant professionnels et amateurs ;
 - Mettre sur pied des bourses pour encourager la pratique des arts (danse, théâtre, musique, arts plastiques) ;
 - Lancement de l'appel à projet « Cabines d'expression » : 3 cabines téléphoniques comme support d'expression à l'attention de la population et des sociétés locales ;
 - Mise sur pied d'ateliers musique, arts vivants et arts plastiques sur le site Sports 5.
- **AXE 5, Professionnalisation**
 - *OBJECTIF : Mutualisons nos forces et nos ressources :*
 - MESURES :
 - Mutualiser les locaux entre sociétés amateurs et professionnelles.
 - *OBJECTIF : Actualisons le dispositif de subventionnement et les infrastructures :*
 - MESURES :
 - Etablir de nouveaux critères de subventionnement, facilitant les collaborations entre amateurs et professionnels notamment ainsi que l'accès aux infrastructures.
 - *OBJECTIF : Encourageons la formation et la relève*
 - MESURES
 - Soutenir la formation pour les amateurs et les professionnels (gestion de projet, communication, RH, etc.)

A ce dessein, la Municipalité travaille sur un plan d'action qui sera publié en fin d'année 2021, dans le but d'améliorer la participation de la population à la vie culturelle de la ville d'Yverdon-les-Bains.

7. Service de la sécurité publique

7.1 Police du commerce

Rue du Lac

Observation 7.1. : La COGE demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de garantir la circulation sur les trottoirs (traversée, montée et descente) de la rue du Lac aux personnes à mobilité réduite.

Réponse 7.1 :

La COGE avait relevé dans son rapport 2019, une cohabitation difficile entre certains usages de l'espace public et notamment à la rue du Lac, où l'existence de trottoirs relativement étroits et leur occupation par des étals compliquent grandement la circulation des personnes à mobilité réduite.

La Municipalité fait tout son possible pour favoriser l'accès aux commerces des personnes à mobilité réduite, notamment à la rue du Lac. Compte tenu de la situation financière de la Ville, il n'est toutefois pas envisageable, à court terme, de réaménager complètement la Rue du Lac de façade à façade. Contrairement à ce qui s'entend parfois, aucun commerce n'est inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, il est essentiel, pour l'animation de la ville et la survie économique des commerces, que des étals puissent être disposés devant les enseignes commerçantes, en particulier les jours de marché. Au vu des règles de sécurité, qui doivent garantir le passage en tout temps par des véhicules d'urgence, il n'est pas envisageable de déplacer les étals au milieu de la chaussée pour mieux dégager les bords de routes et les trottoirs. La situation n'est certes pas toujours idéale pour les personnes à mobilité réduite, mais elle demeure parfaitement acceptable. Elle découle d'une pesée d'intérêts dans le cadre d'une situation existante et d'un consensus avec les commerçants.

Il est à relever, s'agissant des rues de l'hyper-centre, qu'une nouvelle réglementation de l'usage des rues piétonnes du centre-ville est envisagée, qui mettra l'accès sur l'espace piétonnier. En outre, et malgré le fait que les nouvelles ordonnances d'application de la loi sur la circulation routière permettent aux enfants jusqu'à 12 ans d'emprunter les trottoirs à vélo, des actions policières sont et seront poursuivies, faisant l'objet d'objectifs mesurés.

Au-delà des actions policières ponctuelles dans le domaine des incivilités routières, la Ville poursuivra les campagnes de prévention ciblées, principalement dans les rues de l'hyper-centre. Concernant la rue du Lac, aucune modification immédiate de son profil urbain n'est prévue dans les actions de planification en matière de mobilité. Une analyse quant aux besoins et aux conséquences en la matière pourra être effectuée, qui nécessite toutefois une coordination étroite entre les différents services techniques de la ville.

7.2 Mobilité

Plan des circulations

Observation 7.2.1 : La COGE souhaite que la Municipalité communique dans les meilleurs délais au Conseil communal un plan des circulations validés.

Réponse 7.2.1 :

Les démarches actuelles portent sur une vision du plan des circulations, et non sur un plan des circulations validé, dès lors que celui-ci se fondera précisément sur des études qui doivent encore être menées, et pour lesquelles la Municipalité a demandé par deux fois un crédit d'étude, dans le cadre de deux préavis qu'elle a finalement retirés, compte tenu des remarques de la commission ad hoc.

Selon les vœux de la Commission ad hoc, le rapport stratégique sera complété avec les résultats du Plan directeur des transports publics (PDTP). Par ailleurs, le projet d'agglomération de 4^e génération (PA4) en cours de réalisation (cf. Communication CO 21.01, du 11 février 2021) permettra de coordonner les visions stratégiques en matière de mobilité multimodale.

En l'état actuel des prévisions, la vision du plan des circulations complétée avec des éléments ci-dessus pourrait être communiquée au Conseil communal au cours de l'été 2021. Il s'agira d'un document accompagnant une demande de crédit d'étude, laquelle aura pour objectif de vérifier si les mesures proposées sont effectivement réalisables. Il est possible que les études à mener entraînent quelques modifications des mesures actuellement proposées. Le plan des circulations ne pourra ainsi être finalisé que si le crédit d'étude demandé est accordé. Il n'est donc pas possible, à l'heure actuelle, d'apporter des réponses définitives aux questions posées par la commission ad hoc, qui concernent 23 secteurs déterminés. Cependant, en tout état de cause, les travaux entrepris et les mesures décidées sont compatibles avec la vision globale des circulations en ville d'Yverdon-les-Bains. Elles d'inscrivent dans la philosophie générale des circulations demandée par l'Etat de Vaud, et fondée sur les outils que celui-ci promeut, tels que le plan directeur de la mobilité douce et le plan directeur des transports publics. La terminologie cantonale ne prévoit en revanche pas, en tant que tel, de plan directeur du trafic individuel motorisé, raison pour laquelle un tel instrument n'a pas été élaboré. Sur la base des études à effectuer, dans les 23 secteurs concernés et sous réserve de l'octroi des crédits d'étude, le résultat final (plan des circulations proprement dit) donnera toutefois cette vue d'ensemble, y compris pour le trafic individuel motorisé.

Ressources

Observation 7.2.2 : La COGE invite la Municipalité à réfléchir à l'adéquation entre les ressources de la filière Mobilité, les prestations attendues de sa part et les besoins engendrés par les différents projets décidés (cf. vœu 1.4) ; le cas échéant à adapter la dotation en personnel de la filière en fonction des différentes priorités fixées et des délais de réalisation souhaités.

Réponse 7.2.2 :

La filière Mobilité du Service de la sécurité publique gère actuellement environ 70 projets. Il s'agit de différents types de projets, allant de la planification à l'analyse des simples demandes des citoyens (mise en place d'un passage pour piétons ou une expertise pour leur accès car les distances de visibilité ne sont pas respectées). Selon les documents de planification en vigueur, des directives et les normes VSS, ces analyses se transforment souvent en projets spécifiques.

Afin de définir et de mettre en œuvre une stratégie cohérente de développement de la mobilité et d'amélioration des systèmes de transport pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, la filière Mobilité fournit une grande palette des prestations:

- Prestations de la planification de l'offre en transports multimodaux (trafic individuel motorisé, transports publics, mobilité douce) et de l'infrastructure.
- Prestations d'exécution des mesures retenues pour favoriser le développement d'offre en transport et mettre en œuvre la stratégie de mobilité multimodale.
- Prestations de suivi et surveillance de l'exploitation des réseaux de transport afin d'évaluer les impacts effectifs des mesures exécutées, de les comparer avec les impacts planifiés et d'apporter les corrections nécessaires.
- Prestations de l'organisation du stationnement public.

Ce faisant, la charge de travail des collaborateurs au sein de la filière Mobilité est importante, avec un taux d'occupation considérable pour chacun, qui varie de 120 à 130%. Ceci se traduit en problématique majeure dans la gestion du personnel.

Au vu de cette situation, la Municipalité a priorisé les différents objets en cours et accepté de reporter certains d'entre eux, ou de procéder par étapes, en fonction des ressources financière, mais surtout humaines disponibles. Il s'agit toujours de choix difficiles, mais la situation actuelle et le flux tendu en matière de personnel pousse à définir des priorités.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission de gestion, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées.

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2020.

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



La Secrétaire adjointe



A. Rizzoli

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur la gestion de la Municipalité en 2020

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

Membres : Mmes et MM. Joëlle BETTEX, Daniel COCHAND, Roger GYGAX, Aurélie-Maude HOFER, Jean-Louis KLAUS (jusqu'au 17 juin 2020), Olivier MAIBACH (dès le 18 juin 2020), Fanny SPICHIGER et Ramesh VASWANI.

Suppléants : Mme et MM. Pascale FISCHER, Benoist GUILLARD, Sébastien NOBS et Ruben RAMCHURN (remplaçants en cas d'absence).

Mme Fanny SPICHIGER a été élue présidente et Mme Joëlle BETTEX vice-présidente pour l'année 2020-2021. Mme Anne LEUENBERGER, secrétaire du Conseil communal, a assumé la tâche de secrétariat sur délégation du Bureau du Conseil communal pour l'année 2020, puis Mme Céline ZELLWEGER dès janvier 2021.

La COGE s'est réunie aux dates suivantes : 3 juillet, 7 septembre, 6 et 20 novembre 2020, 18, 22, 26 et 29 janvier, 1^{er}, 9, 12 et 19 février et 19 mars 2021.

En outre, des sous-groupes de la COGE ont effectué des visites de services afin d'aborder des thématiques particulières aux dates suivantes : 29 août, 10, 11 et 29 septembre, 7, 8 et 20 octobre et 16 novembre 2020.

A partir du mois de novembre, la quasi-totalité des rencontres s'est faite par visioconférence.

La Commission a évalué la gestion de la Municipalité en étudiant en profondeur plusieurs questions et sujets ciblés. Elle s'est efforcée de visiter, en sous-groupes, au moins l'une des filières de chaque dicastère. La COGE remercie les différents membres de la Municipalité, les chef-fe-s de services et de filières et employé-e-s communaux pour leur accueil et leur disponibilité lors des entretiens et visites, ainsi que les personnes qui se sont mises à disposition pour l'organisation de ces dernières. Elle remercie également le secrétariat du Conseil communal ainsi que sa nouvelle secrétaire parlementaire, et enfin les concierges.

Table matières

1. Préambule	3
2. Municipalité.....	5
3. Administration générale	8
3.1. Secrétariat général	8
3.2. Finances.....	10
3.3. Service des Sports	11
3.4. Ressources humaines (RH)	11
4. Service de la Culture et Agenda 21	12
5. Service des Energies	15
6. Service Jeunesse et Cohésion sociale.....	17
7. Service de la Sécurité publique.....	19
7.1. Police du commerce	20
7.2. Mobilité.....	20
8. Service des Travaux et de l'Environnement	23
9. Service de l'Urbanisme et Service des Bâtiments.....	25
10. Conclusions.....	28

1. Préambule

En préambule, la COGE souhaite ici rappeler dans quel état d'esprit elle a travaillé cette dernière année. Selon les principes émis par le guide des commissions de surveillance, édité par le Service des communes de l'Etat de Vaud, la COGE s'est efforcée de travailler dans un esprit constructif et sans parti pris. En effet, « l'objectif premier des commissions de surveillance est de détecter d'éventuels insuffisances ou dysfonctionnements dans la gestion opérée par la Municipalité. Pour ce faire, elles doivent suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration. Le but n'est pas de mettre ces dernières en accusation mais d'engager un dialogue avec la Municipalité afin d'identifier les domaines où une intervention est nécessaire pour régler certains problèmes. C'est grâce à l'action des commissions de surveillance que pourra se mettre en place un processus d'apprentissage mutuel qui doit permettre d'éviter la répétition d'erreurs et de favoriser une gestion plus rigoureuse dans le futur. »¹

La Présidente et la vice-présidente de la COGE ont ainsi demandé une rencontre avec M. le Syndic et le secrétaire municipal, afin de discuter librement de ce positionnement et de demander une meilleure collaboration de la part de la Municipalité à l'encontre du travail de sa Commission de gestion. Cette discussion s'est déroulée dans un cadre très constructif et semble avoir porté en partie ses fruits. En effet, la COGE souhaite ici relever la qualité des réponses apportées à ses questions et observations et remercie pour cela la Municipalité ainsi que ses services.

Problèmes rencontrés

A la veille de la fin de cette législature, la COGE a souhaité relever certains faits et difficultés afin de mettre en lumière les écueils et les entraves dans le but que la prochaine COGE puisse travailler plus efficacement.

Premièrement, l'organisation de la commission et son travail intensif sur l'automne et l'hiver, donc sur six mois, ne lui permet pas toujours d'être en phase avec certaines préoccupations de la population ou du conseil communal.

Deuxièmement, le périmètre de travail de la commission, soit l'exercice écoulé, est passablement restreint par la pratique yverdonnoise. En effet, la base légale cantonale indique que la COGE ne doit pas s'intéresser à l'exercice en cours mais au précédent et que ce dernier peut être élargi à des faits antérieurs si cela concerne par exemple des dysfonctionnements récurrents. Cette latitude n'est que très peu acceptée par la Municipalité et par le règlement du conseil yverdonnois qui ont une interprétation très restrictive de la portée de la surveillance de la commission.

¹ Guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux: commissions de surveillance, SCL, déc. 2018.

Pour exemple, cette année, la COGE a demandé de pouvoir obtenir une vue sur plusieurs années de l'utilisation des avis de droit afin de pouvoir se rendre compte de l'augmentation éventuelle de ceux-ci ; cela lui a été refusé et la COGE n'a donc aucunement pu se prononcer sur cette question. De plus, à la suite de la mise à disposition des audits du JECOS, la COGE a demandé à nouveau de pouvoir obtenir enfin la partie manquante de l'audit d'URBAT de 2016, concernant le management. Cela lui a également été refusé arguant qu'il ne s'agissait plus de l'exercice écoulé. Alors que le rapport de gestion de la Municipalité fait état de passablement d'améliorations opérées au sein de ce service, la COGE ne peut que partiellement apprécier la pertinence des changements opérés, n'ayant pas eu accès aux constats initiaux. Cette pratique communale est regrettable, car elle contraint la COGE à travailler de manière tronquée.

Troisièmement, il est arrivé régulièrement ces dernières années que la Municipalité réponde à une observation de la COGE non pas sur le travail réalisé, lorsque celui-ci n'a pas encore pu être entrepris, mais sur la planification et s'engage ainsi sur des délais de réalisation. Ce type de réponse donne régulièrement satisfaction au Conseil communal et amène à ce que les réponses aux observations sont alors acceptées. Toutefois, la COGE a pu constater que certains délais ne sont pas tenus (plan des circulations, suivi des préavis, etc.). Il apparaît donc important d'assurer un certain suivi de ces réponses acceptées sur la base d'actions à venir et c'est pourquoi il est souhaitable que la Municipalité informe la COGE de manière proactive et transparente lorsqu'elle n'est pas en mesure d'assurer la planification communiquée.

Enfin, une des difficultés rencontrées depuis très longtemps est le suivi des travaux de la COGE d'une législature à l'autre. Comment assurer un suivi d'une présidence à l'autre ? Comment s'assurer que les compétences et connaissances acquises ne soient pas perdues ? Autant de questions, qui sont en partie thématiques actuellement avec le Bureau du Conseil communal mais qui seront également l'objet de la dernière séance de la COGE en juin. Cette réflexion pourra ainsi être répertoriée dans un document de transmission.

Réponses aux observations :

Observation 1.1 : La COGE demande à la Municipalité de ne prendre, dans le cadre des réponses aux observations, que des engagements sur les délais réalistes et d'informer la COGE si le délai annoncé ne devait pas être tenu et pour quelles raisons.

2. Municipalité

Réponses aux vœux de la commission

La COGE note que, de manière générale, la Municipalité a apporté des réponses satisfaisantes à la quasi-totalité de ses vœux exprimés en 2020 sur la gestion 2019. La COGE remercie la Municipalité pour ses réponses.

Toutefois, pour l'un d'entre eux, la réponse semble encore insatisfaisante et c'est pour cette raison que ce vœu 2019 sera transformé en observation dans le présent rapport.

Processus de travail entre l'Exécutif et ses services

Lors de plusieurs rencontres, la COGE a été rendue attentive à la lourdeur des processus administratifs qui relève du travail avec l'Exécutif. Les services sont tenus de soumettre de nombreuses fois un rapport pour un même projet, d'une part à cause de nombreuses réorientations et d'autre part à cause du niveau de détail demandé. Même si ce processus semble normal, tant il est important que les projets reflètent bien la volonté de l'Exécutif, l'extrême granularité des corrections demandées ou les temporalités semblent fortement ralentir les projets, surcharger les services et potentiellement engendrer une certaine démotivation.

Rapport entre l'Exécutif et ses services

Vœu 2.1 : La COGE invite la Municipalité à réfléchir à des moyens et des outils pour rendre plus fluides les échanges entre le collège municipal et ses services autour des projets et rapports d'importance.

Rapport entre l'Exécutif et ses services

Vœu 2.2 : La COGE invite la Municipalité à réfléchir à la manière dont elle pilote les différents projets impliquant des prises de décisions stratégiques afin de limiter les allers-retours avec les services.

Grands projets

La COGE a pu constater à plusieurs reprises que les ressources actuelles de l'administration ne lui permettraient pas de mener tous les projets de front, même si ces derniers avaient déjà été débutés et validés par le Conseil communal. Cette réalité semble compréhensible, à l'heure où la Ville entreprend de grands projets.

Ainsi, il semble clair que le projet de la Place d'Armes, en devenant la priorité de l'Exécutif et en mobilisant des ressources considérables, empêche les services de réaliser d'autres actions, elles aussi prioritaires. Cet état de fait a interrogé la COGE dans le sens où les conséquences de ces choix ne semblent pas forcément avoir été

anticipées au moment de fixer les priorités. Si l'utilisation du plan des investissements oblige l'Exécutif à répercuter ses choix sur d'autres projets futurs, rien ne semble exister pour piloter également les ressources humaines nécessaires.

L'acceptation d'un préavis peut avoir des répercussions sur les projets décidés ou à venir qui pâtiront, ou souffriront d'un report, au juste titre de la décision prise et des priorités données. Aujourd'hui, l'utilisation du plan des investissements, mis à jour et communiqué une seule fois par année, et les préavis, votés les uns après les autres, ne donnent pas les informations consolidées nécessaires qui mettraient en lumière l'impact des nouveaux projets pour permettre une prise de décision éclairée par les organes politiques exécutif et législatif.

Grands projets

Vœu 2.3 : A l'heure des projets de grande envergure et d'une réelle complexité, la COGE invite la Municipalité à se doter d'outils et de méthodologies de gestion de projets de très grande taille, afin de permettre à la fois un pilotage efficace de l'ensemble des ressources à disposition dans la Commune ainsi qu'une prise de décision éclairée tant pour l'exécutif que le législatif.

Transversalité

Comme l'a déjà relevé la COGE dans son précédent rapport, l'impulsion d'une culture de travail commune devrait venir de la Municipalité. Même si les dossiers d'importance transversale sont de plus en plus nombreux et que ceux-ci semblent en effet bénéficier de regards croisés des différent-e-s Municipales et Municipaux, cette culture du travail en collège ne transparaît pas facilement des positionnements de notre Exécutif. La COGE émet le souhait qu'il en soit différemment lors de la prochaine législature.

Toutefois, la COGE est très heureuse d'avoir pu constater de plus nombreux échanges entre les services et des pratiques professionnelles toujours plus tournées vers la collaboration. Outre une bonne entente préexistante entre certains chefs de service, ces collaborations ont été avantageusement renforcées par la création de lieux d'échanges et de discussion propices à cette transversalité. Il semblerait que certains projets pourraient être remontés plus rapidement au sein de ces lieux afin que chaque service concerné puisse intervenir à bon escient tout au long du projet.

Coordination inter-service :

Observation 2.1 : La COGE demande à la Municipalité de s'assurer qu'une boucle de rétroactivité soit réalisée à l'issue des projets impliquant une coordination inter-service afin d'affiner les modalités de collaboration.

Transversalité

Vœu 2.4 La COGE invite la Municipalité à accroître, en son sein, l'émulation et les échanges qui existent aussi bien autour des projets transversaux que sur la valorisation et l'échange de bonnes pratiques, en vue d'apprendre en tirant les leçons des réussites des différents services pour accroître l'efficacité générale de la Commune.

Groupe de travail Covid

Au début de la crise, en mars, un nombre très important de demandes a dû être géré par l'administration générale. Elles étaient issues tant du Canton que des services communaux et des administrés. Le Greffe a été débordée par ces demandes (jusqu'à 1000 par jour, dont les trois quarts requéraient une action/prise de décision).

Le commandant PITTET a été désigné pour coordonner la gestion de crise sur les aspects opérationnels, son service disposant de plusieurs personnes formées à la gestion de crise. Par ailleurs, les aspects liés à la sécurité publique étaient importants. Ce groupe s'est notamment chargé de toute la coordination nécessaire pour la mise en place des plans de continuité.

Le GT COVID a été constitué dans la foulée et s'est réuni durant la première période de crise deux fois par semaine. Il était composé des chef-fe-s de services, de Mmes TAUXE, RIZZOLI et GUDIT, ainsi que du Syndic Jean-Daniel CARRARD et de la municipale Valérie JAGGI-WEPP. Ce groupe de travail a pris des décisions qui étaient dans un second temps validées en séance de Municipalité ou a préparé les éléments nécessaires à la prise de décision de cette dernière. Les aspects les plus politiques ont toujours été réservés à la Municipalité. Celle-ci s'est aussi réunie deux fois par semaine durant la première vague. La fréquence est revenue à 1 fois par semaine durant l'été.

Le GT a ainsi été propice à une forte coopération entre les services, permettant de mobiliser des collaborateurs-trices ne pouvant par réaliser leurs activités pour le maintien de prestations essentielles d'autres services. La situation a mené à des collaborations créatives entre les différents secteurs de la Ville (Yverdon solidaire est un exemple). Il s'est agi, lors du lancement de projet, d'aller chercher les compétences où elles se trouvaient.

Suites de la période Covid :

Vœu 2.5 : La COGE invite la Municipalité à tirer le bilan des nouveaux modes de fonctionnement mis en œuvre durant la période de crise et à en faire un rapport complet afin de capitaliser sur ces apprentissages et de faire perdurer, après la crise, les manières de faire qui pourraient être utiles à la Commune.

3. Administration générale

M. Jean-Daniel CARRARD, syndic

La COGE a rencontré le 1^{er} février 2021 une délégation municipale conduite par M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD. Les différents services, représentés par Mme Ophélie DYSLI-JEANNERET (Sports), M. Julien CROT (Ressources humaines), M. Fabrice WEBER (Finances), M. François ZÜRCHER (Secrétariat général) ainsi que de M. Ronei FALVINO responsable du Bureau d'AggloY, ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée par Mme Ophélie DYSLI-JEANNERET et M. Alain BÄTTIG, responsable des installations sportives, a visité le 29 août 2020 la piscine extérieure, la piscine intérieure et la patinoire.

Une seconde délégation de la COGE, accompagnée par MM. Fabrice WEBER, Olivier MONOD et Fermino CECCHINI a visité le 8 octobre 2020 l'Office informatique et le SIT (système d'information du territoire) et a pu échanger sur les enjeux qui y sont liés.

3.1. Secrétariat général

Greffe

La COGE a pu bénéficier d'une présentation de « la vie d'un préavis ». En effet, il est très important que chacune des étapes de vie d'un préavis soit anticipée et comprise par toutes les parties prenantes. En tant que législatif, la COGE s'est particulièrement intéressée aux aspects en lien avec les commissions ad hoc et le Conseil communal.

La COGE a constaté à plusieurs reprises des délais très courts pour le travail complet de la commission ad hoc. Cela ne prend pas en compte le travail important que font les commissions ad hoc afin de préavisier au mieux pour la décision du Conseil communal. Les commissions, et au-delà les conseillères et conseillers, ont parfois l'impression de devoir travailler « avec le couteau sous la gorge » et ne se sentent ainsi que trop peu respecté-e-s dans leur travail de législatif, de milice qui plus est. De plus, la COGE relève que plusieurs préavis soumis au Conseil communal ne sont pas toujours complets ou suffisants et nécessitent un travail supplémentaire considérable pour la commission ad hoc.

Ces différents éléments, qui ne sont pas forcément du ressort exclusif du greffe, mais qui nécessitent sa coordination, amènent la COGE à l'observation suivante.

Préavis

Observation 3.1.1: La COGE demande à la Municipalité de s'assurer que les commissions disposent d'un délai suffisant pour traiter l'étude des préavis avec autant de sérieux que nécessaire. Une anticipation particulière doit être accordée aux préavis d'importance (règlements, enjeux politiques élevés, ...) afin de garantir les conditions nécessaires au fonctionnement démocratique.

Préavis

Observation 3.1.2: La COGE invite la Municipalité à identifier *a posteriori* les causes de préavis insuffisamment complets pour le traitement par la commission ad hoc et de les corriger pour les préavis futurs.

Affaires juridiques

Comme rappelé dans le précédent rapport, il s'agit ici d'une mission transversale, pouvant être utile à de nombreux services de l'administration. Le secrétariat général (SGE) a expliqué que les services pouvaient s'adresser à l'avocat-conseil de la Municipalité selon certaines directives. Par ailleurs, la COGE a pu constater un recours toujours plus fréquent aux conseils juridiques et avis de droit dans de nombreux domaines. Dans le même élan, le conseiller communal Stéphane BALET a transmis son interpellation du 5 mars 2020 intitulée « avis de droit » à la COGE pour objet d'étude. L'objet de cette interpellation était d'une part d'identifier le niveau d'inflation du nombre des avis de droit demandés ces dernières années et d'autre part de déterminer quels étaient les mandataires choisis et selon quels critères.

La Municipalité a répondu à la COGE en lui transmettant le nombre exact d'avis de droit (38) sollicités auprès de mandataires externes en 2020 ainsi que le nom des études d'avocat-e-s et les coûts que cela représente. Elle n'a pas souhaité transmettre les chiffres des années précédentes, cela nécessitant un travail de recherche trop important.

De plus, la Municipalité tient à préciser qu'il est fréquent que les procédures juridiques puissent durer plusieurs années et que les mandats concernés, respectivement que le montant des honoraires totaux de l'affaire considérée dépassent les coûts annuels mentionnés.

Il semble également difficile pour les services de distinguer clairement entre les prestations d'avocat portant sur un avis de droit, un conseil, ou un suivi de procédure. L'un pouvant passer à l'autre rapidement.

Il est encore relevé que les cabinets d'avocat-e-s considérés ont été consultés en fonction de leurs compétences et spécialités d'une part, de leur disponibilité ou de leur connaissance préalable du dossier d'autre part.

Ces divers éléments de mise en perspective évoqués par la Municipalité ainsi que le seul rendu « image de l'année 2020 » ne permettent pas à la COGE à ce stade de répondre aux interrogations de l'interpellation BALET, ni à son inquiétude quant à l'augmentation envisagée de ces procédures. Toutefois, il lui semble que c'est un sujet qui devra être suivi en profondeur par les prochaines COGE et COFI.

Recours à des mandataires juridiques externes

Vœu 3.1 : La COGE invite la Municipalité à se doter d'outils lui permettant de suivre plus finement l'attribution de ce type de mandats tant du point de vue financier que de point de vue de la gestion.

3.2. Finances

Informatique et système d'information du territoire (SIT)

Par chance, la planification des tâches pour 2020 prévoyait de mettre en place un projet test pour l'accès à distance. La crise due au Covid a obligé à accélérer fortement les tests, la réflexion et la réalisation des processus. Tous les outils pour le télétravail étaient prêts dès le 1er mars.

Cyberadministration

Au-delà de la crise sanitaire actuelle, la COGE s'est intéressée au développement de la cyberadministration à Yverdon-les-Bains, soit au développement de l'offre des prestations électroniques de la commune pour les administré-e-s.

La Ville s'engage à plusieurs niveaux et à des degrés divers en matière de cyberadministration. D'une part, elle exploite les outils usuels que sont le site Internet de la Ville ainsi que les réseaux sociaux. D'autre part, elle met à disposition de la population le Géoportail du Nord Vaudois mapnv.ch. Ce dernier regroupe plus d'une dizaine de communes et d'associations. Les prestations assumées par la Ville sont facturées aux communes et associations partenaires : PNV, SDIS, AggloY, Cuarny, Giez, Orbe, Yvonand, Bonvillars, Concise, Grandson et Ste-Croix.

En parallèle, emmenée par le SIT et l'Office informatique, la Ville développe des projets de géo cyberadministration au travers du projet Geocity et Signalez-Nous. Le projet Geocity est composé de formulaires en ligne à composantes cartographiques permettant aux citoyen-ne-s et entreprises de demander en ligne les autorisations affectant le territoire : permis de fouille, organisation d'événement dans l'espace public, etc. Ce projet a obtenu en 2020 un financement fédéral d'eGovernment. La COGE évoque l'intérêt de permettre également la consultation de documents tels que les dossiers relatifs à la mobilité. Il est relevé que cela devrait se faire en coordination avec le Canton afin d'éviter tout doublon avec leurs propres prestations en ligne. Le projet Signalez-Nous est une application de participation citoyenne permettant aux citoyen-ne-s de signaler des problèmes constatés au niveau de l'éclairage public.

De plus, le Service des finances s'est engagé dans la cyberadministration, par exemple au travers du guichet virtuel mis en place en décembre 2020 pour le fonds de soutien Yverdon Solidaire.

La cyberadministration peut ainsi permettre un accès facilité et plus rapide à certaines prestations administratives et une accessibilité plus grande à une quantité de documents utiles et consultables.

Cyberadministration :

Vœu 3.2: La COGE invite la Municipalité à réfléchir à un moyen de mettre à disposition en ligne les documents aujourd'hui à disposition au greffe, tels que les dossiers en lien avec la mobilité ou tout autre document utile à une consultation par les administré-e-s.

3.3. Service des Sports

Piscine extérieure

Lors d'une visite sur place, les problèmes liés à l'exploitation de ces bâtiments et de ses installations dans le contexte COVID sont abordés. Les conditions d'hygiène et de distanciation s'effectuent dans des conditions qui sont décrites comme satisfaisantes sur l'ensemble des surfaces et dans les bassins.

Certains petits soucis d'exploitation tels que le remplissage tardif le matin de la pataugeoire ou encore le prix pour la participation aux activités de gym ne tenant pas compte des personnes ayant l'abonnement saisonnier sont évoqués. Il est répondu à la COGE que ces soucis seront corrigés à la suite de son passage.

La problématique du kiosque qui n'est que rarement ouvert est également abordée. Cette situation semble résulter de la difficile collaboration entre le gérant du restaurant et les responsables de la piscine. La COGE s'interroge donc sur la nécessité de lier ce type de baux à des cahiers de charges plus contraignants. (cf. vœu 9.2.3)

3.4. Ressources humaines (RH)

Pendant plusieurs semaines entre la mi-mars et le début du mois de mai, le service RH, accompagné également de la SST (santé et sécurité au travail), a mobilisé quasiment l'entier de ses ressources pour apporter des solutions et des réponses en lien avec la crise sanitaire. Les collaborateurs-trices devaient faire face pour certain-e-s à la crainte du virus, pour d'autres à une nouvelle organisation du travail ou encore à l'arrêt de leur activité.

Le service relève une agilité et une réactivité impressionnante de la part des employé-e-s de la commune ainsi qu'un fort sentiment de solidarité. Il note

cependant que la fatigue commence à se faire sentir et qu'il faut donc rester attentif et réfléchir à des choses à apporter pour le bien-être des employé-e-s.

Une démarche appelée « Travailler Mieux Ensemble » dont le but est de faire évoluer la façon de travailler après la crise a vu le jour. Elle rejoint en cela partiellement le vœu précédemment exprimé (vœu 1.3). La COGE suivra avec grand intérêt le fruit de ce travail.

3.5. AggloY

La planification de travaux d'AggloY a été fortement impactée par deux facteurs : d'une part le départ de l'ancien responsable en automne 2019 et la reprise des fonctions du nouveau responsable seulement en mars 2020, et d'autre part la prise de conscience tardive de la nécessité de déposer un PA4 en septembre 2021 et la décision qui en a découlé en décembre 2020.

Ces différents éléments - 6 mois d'absence d'un responsable et décision d'un PA4 à faire en 9 mois - inquiètent fortement la COGE quant à la capacité du bureau d'AggloY à réaliser ses projets dans les temps ainsi qu'à la pression que cela engendre sur les autres services de la Ville. (cf. vœu 2.3)

AggloY

Observation 3.5.1: La COGE demande à la Municipalité de clarifier ce qu'elle attend d'AggloY en termes de prestations et de résultats.

AggloY

Observation 3.5.2: La COGE demande à la Municipalité qu'elle s'interroge sur l'adéquation de la gouvernance d'AggloY et des moyens de suivi du bureau d'AggloY avec les objectifs de la structure. Le cas échant, qu'elle porte cette réflexion auprès des organes décisionnels d'AggloY.

4. Service de la Culture

Mme Carmen TANNER, municipale

La COGE a rencontré le 26 janvier 2021 la municipale Mme Carmen TANNER et le chef de service, M. Raphaël KUMMER, accompagnés de Mme Silli MONA, déléguée à la durabilité. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée par Mme Carmen TANNER et M. Sylvain MARENDAZ, directeur du théâtre de l'Echandole et M. Georges GRBIC, directeur du théâtre Benno Besson, a visité le 20 octobre 2020 les deux théâtres et a pu échanger sur les enjeux liés à la programmation et aux fréquentations.

Missions des théâtres communaux

A la suite de plusieurs interrogations de la COGE sur les publics cibles identifiés par la Municipalité, il y est répondu qu'il n'y a pas de publics cibles spécifiquement identifiés dans la mesure où toute la population est concernée, le but étant d'amener la culture et le théâtre à tout le monde. Ce sont les stratégies de communication qui vont changer en fonction des différentes catégories de la population.

Selon le service, il existe différentes missions pour un théâtre municipal : rôle académique, rôle social, faire vivre des troupes locales et internationales, etc. La satisfaction du public est donc certes importante, mais n'est pas la seule préoccupation. C'est également pour cela que le théâtre amateur a sa place dans les deux théâtres de la ville mais de manière limitée. Les deux théâtres sont par ailleurs des théâtres d'accueil et de création.

Yverdon-les-Bains semble être ainsi un vrai poumon pour la création romande, malgré le peu de ressources à disposition. En effet, le coût moyen pour coproduire un spectacle peut être très élevé, mais les théâtres yverdonnois fonctionnent autrement : ils accordent des espaces pour la création. Ils récoltent ensuite la primeur de la création et les recettes du spectacle. Au TBB, il est possible de faire 4 créations maximum par année. La Ville reçoit du Canton CHF 140'000.- pour soutenir la création vaudoise.

Dans une volonté d'atteindre un large public, il existe un projet « tremplin 1400 » avec le JECOS afin d'inciter les jeunes à s'intéresser aux spectacles (travail au gymnase, spectacle avec le CPNV, avec l'ARPIH). De plus, de nombreuses représentations scolaires sont organisées. Ces différentes démarches de médiation culturelle sont nécessaires afin de permettre à la population yverdonnoise dans son ensemble et pas uniquement aux initié-e-s de bénéficier des offres culturelles.

Enfin, il est relevé que lorsque l'on s'intéresse au succès d'une programmation, il est important de savoir avec quels indicateurs on le fait. Un travail est en cours afin de doter la Municipalité de plus d'indicateurs pour monitorer cela, par exemple : nombre de visiteurs, fidélisation, provenance du public, revue de presse, collaboration avec d'autres acteurs de la Ville, actions de médiation, etc.

Lors de la visite, il a encore été relevé que la collaboration entre le Restaurant de la Grange et le TBB pouvait encore être améliorée. En effet, le public et les artistes n'ont aucune possibilité d'y manger après les spectacles. Comme déjà relevé précédemment, la COGE s'interroge donc sur la nécessité de lier ce type de baux à des cahiers de charges plus contraignants. (cf. vœu 9.2.3)

Médiation

Vœu 4.1 : La COGE invite la Municipalité à renforcer les actions de médiation culturelle auprès de la population.

Troupes de théâtre amateur

Observation 4.1 : La COGE demande à Municipalité de réfléchir à la manière de mieux intégrer les troupes locales et amateurs dans les activités culturelles yverdonnoises.

Plan directeur de la culture (PDC)

Après plusieurs allers-retours entre la Municipalité et le service de la culture depuis mai 2019, le PDC est aujourd'hui finalisé. Il est passé d'une version relativement précise et engageante à un plan directeur certes concret mais plus en lien avec les moyens communaux actuels. Cette version a été validée par la Municipalité en novembre dernier et communiquée en mars 2020. Pour rappel, 400 personnes ont participé à la démarche participative. Le plan d'action complet découlant du PDC devra être réalisé dans le courant de 2021.

La COGE se réjouit de l'aboutissement de ce plan directeur mais regrette que ce PDC ait dû faire preuve déjà d'autant de réalisme et être ainsi largement dicté par les contraintes. Avec cette manière de faire, il est plus difficile de montrer une vision, une direction à suivre.

Bureau de la Durabilité

La COGE a bénéficié d'une présentation de la mise à jour de l'Agenda 21 qui devient « Yverdon-les-Bains Durable ». C'est un changement de paradigme reposant sur la volonté d'avoir un axe plus clair à long terme (englobant les 17 grands objectifs de l'Agenda 2030 adoptée par l'ONU en 2015) en place et lieu de l'Agenda 21 d'Yverdon-les-Bains qui était un catalogue d'actions reposant sur une multitude de petites fiches de travail qui pouvaient vite devenir désuètes ou obsolètes.

Le projet est donc basé sur 8 thématiques d'exemplarité qui regroupent les 17 objectifs de l'Agenda 2030. Il a fait l'objet d'une démarche participative auprès de la population, mais aussi de l'administration.

Etant donné le caractère peu contraignant de la stratégie de durabilité de la Ville, la COGE s'est interrogée sur l'impact de sa mise en œuvre. Le but affiché par la Municipalité n'est pas d'être moralisateur ou de devenir « la police de l'environnement », mais de tenir compte du côté transversal du sujet. La politique actuelle n'est pas contraignante mais elle doit faire évoluer les mentalités. Le suivi

sur le long terme d'une politique comme celle-ci n'est pas encore définie par un plan précis ; cela devrait suivre prochainement.

Convaincue par la nécessité de poursuivre ce travail, la COGE s'interroge sur la possible méconnaissance de certains enjeux et des solutions y relatives par le personnel politique, administratif et les citoyen-ne-s. A ce titre, il lui semble nécessaire de prévoir une série d'actions visant à sensibiliser ces acteurs-trices, voir à les former.

Durabilité – médiation

Vœu 4.2 : La COGE invite la Municipalité à renforcer les actions de médiation entre le bureau de la durabilité et la population ainsi qu'entre le bureau de la durabilité et le reste de l'administration.

Durabilité - formation

Vœu 4.3 : La COGE invite la Municipalité à réfléchir à une (in)formation pour le personnel politique de la prochaine législature, au-delà des personnes déjà sensibilisées, qui sera amené à prendre des décisions importantes quant à la mise en œuvre de cette stratégie.

5. Service des Energies

M. Pierre DESSEMONTET, municipal

La COGE a rencontré le 18 janvier 2021 le municipal M. Pierre DESSEMONTET et le chef de service, M. Philippe GENDRET. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée de MM. Pierre DESSEMONTET, Philippe GENDRET, Enrico RIBONI, chef de section Eau-Gaz-Chaleur, Christophe BONNET, directeur SAGENORD, a visité le 7 octobre 2020 le Service des Energies autour de la gestion de l'eau.

Gestion de l'eau

SAGENORD

D'après la Ville, le Conseil d'administration (CA) est très motivé depuis plusieurs années et tire à la même corde. Cela a permis de mettre sous toit le plan directeur régional de l'eau. Les études et les réalisations se font en parallèle. Ce plan est voulu par le Canton qui a souhaité interconnecter toutes les ressources. Yverdon-les-Bains était dubitatif à l'époque mais aujourd'hui cela sert les intérêts de la Ville car nous devons aller chercher de l'eau propre en hauteur.

La Ville met la pression sur son fournisseur qui est SAGENORD qui elle met la pression sur les siens. Cela se passe bien : la Ville semble jouer son rôle de meneur.

Qualité

La norme alimentaire est extrêmement surveillée. L'eau du robinet est par exemple plus surveillée que la production de soda. Le chlorothalonil est presque un détail dans la quantité de choses à surveiller.

«Le chlorothalonil a été utilisé comme pesticide dans l'agriculture suisse à partir des années 1970. Aujourd'hui, ses métabolites (produits de dégradation ou de transformation) sont fréquemment détectés dans l'eau destinée à la consommation. Depuis le 1er janvier 2020, son utilisation est interdite. De plus, depuis lors, un seuil de 0,1 µg/l a été fixé pour les métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable.»² Il s'agit donc d'un changement de règles et de seuils en début d'année et non d'une eau devenue plus sale.

Même si le chlorothalonil est aujourd'hui interdit, on en retrouvera encore dans l'eau pendant des dizaines d'années, c'est donc un problème à considérer sur le long terme. Comme tout le plateau suisse, Yverdon-les-Bains constate la présence de chlorothalonil dans l'eau potable dans des normes supérieures aux prescriptions fédérales. Des analyses ont été faites régulièrement cette année 2020. C'est l'eau provenant du Lac et d'Onnens qui dépasse régulièrement les normes. La source du Cosseaux est à la limite. Le puit des Râpes est bien en dessous. L'eau de la Menthue est par contre quatre fois supérieure au seuil. SAGENORD a arrêté cet approvisionnement.

On doit donc aller chercher de l'eau propre en hauteur. C'est cela le défi pour Yverdon-les-Bains. Le filtrage n'est pas possible car il manque un endroit où rejeter les boues sales. Il y a des recherches en cours pour trouver de l'eau propre. Ce sont de gros enjeux régionaux. Yverdon-les-Bains, via la SAGENORD, envoie des hydrogéologues faire de la prospection.

Enjeux à venir

Les polluants sont partout. Dans les lave-linge, les lave-vaisselle, les lessives, les médicaments, l'agriculture. On devrait prendre le problème à la base si l'on veut pouvoir y faire face.

La Ville a besoin de 10'000 m³ d'eau en hiver et 15'000 m³ en été. Un des problèmes est que l'on vit des périodes de plus en plus sèches. La Ville est un gros consommateur mais très mal placé géologiquement. On sera « sauvé » par la région.

A l'avenir le prix de l'eau va irrémédiablement augmenter.

² factsheet, Eawag :institut Fédéral Suisse des Sciences et Technologies de l'Eau , février 2020

Ressources humaines

Le SEY travaille avec un effectif insuffisant et doit donc passablement recourir à des externes. Les cadres du service font énormément d'heures supplémentaires ce qui est problématique. En effet, les grands chantiers en cours et à venir sollicitent beaucoup les équipes en plus du travail courant d'une ville qui grandit. (cf. vœu 1.4)

6. Service Jeunesse et Cohésion sociale

M. Jean-Claude RUCHET, municipal

La COGE a rencontré le 29 janvier 2021 le municipal M. Jean-Claude RUCHET et le chef de service, M. Pierre-André JUNOD. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée de M. Pierre-André JUNOD ainsi que de représentants de BAT, a visité le 29 septembre 2020 le chantier du toit du collège Pestalozzi et le collège des Rives.

Office du logement

Au moment où la COGE a décidé des visites et a rencontré les délégations municipales, les audits concernant l'office du logement étaient en cours et les résultats n'avaient pas encore été rendus publics.

La COGE a décidé à ce moment-là de ne pas interférer avec le travail en cours et d'attendre les résultats des audits.

Toutefois, la COGE a posé une série de questions à chaque service faisant écho aux questions soulevées par le cas de l'office du logement, notamment en lien avec les remontées des problèmes auprès de la hiérarchie ainsi que de l'accueil des administré-e-s. Les réponses reçues, les pratiques actuelles ou les pistes esquissées ont donné satisfaction en grande partie à la COGE.

Depuis, les résultats des audits ont été communiqués à la COGE et la Municipalité a indiqué comment elle souhaitait donner suite aux recommandations émises. Au vu des connaissances actuelles, ces actions semblent satisfaisantes et répondre aux problèmes soulevés.

Une séance COGE-Municipalité pourrait encore avoir lieu après le dépôt de ce rapport à ce sujet, notamment quant au suivi des recommandations des audits.

De plus, la COGE salue la réaction du JECOS à l'attention du reste de son service, qui a mis à disposition un médiateur externe afin de récolter les doléances ou réactions éventuelles de manière extérieure et anonyme. Cette démarche d'accompagnement des autres collaborateurs-trices du service est appréciée par la COGE.

Planification scolaire

La planification scolaire a été validée en novembre 2020 par la Municipalité et une communication au Conseil communal est en cours d'élaboration.

Cette nouvelle planification prévoit notamment la création d'un nouveau site scolaire primaire. La Municipalité a également demandé au Service des Bâtiments et au JECOS de lui proposer des propositions concrètes d'emplacement (avec les budgets nécessaires) pour remédier au manque de salles de gymnastique. La Municipalité a aussi validé le principe de la création d'un troisième établissement primaire avec l'ouverture du nouveau site scolaire afin de faire face aux défis de gestion liés aux tailles importantes des deux établissements primaires existants et à leur croissance programmée.

Le scénario de croissance de population retenu prévoit, pour l'entente scolaire, environ 5'000 enfants en âge de scolarité obligatoire à l'horizon 2030, soit 800 de plus qu'actuellement, auquel il faut rajouter 450 enfants pour le quartier de Gare-Lac, soit un total de 5'450 enfants à l'horizon 2030.

La projection démographique utilisée est un scénario médian sur la croissance de la population basé sur les arrivées et les départs observés et en tenant compte du futur quartier Gare-Lac et du développement de celui des Moulins.

Un affinement de ces projections pourra avoir lieu à la rentrée scolaire prochaine en faisant des contrôles *a posteriori* (nombre de classes, d'élèves...) Le but est d'avoir un système de pilotage de planification dynamique qui pourra être ajusté à chaque rentrée scolaire.

Actuellement, les écoles favorisent les centres scolaires relativement importants plutôt que des petites structures de proximité. Elles ont besoin d'une proximité des salles de gym et des salles spéciales. Les enfants sont peut-être un peu plus loin de leur domicile, mais ils ont tout ce qu'il faut sur place.

Le service exprime l'envie de garder le principe des écoles de proximité pour les plus jeunes et une centralisation pour les plus grands qui peuvent prendre les transports. Il y a également le souhait de créer des UAPE proches des établissements scolaires tout en soulignant la difficulté de devoir faire avec l'existant.

Planification scolaire

Vœu 6.1 : La COGE souhaite que la Municipalité se penche sur une véritable stratégie du développement des écoles qui intégrerait l'ensemble des questions soulevées. Cela permettrait d'avoir une vision stratégique globale avant de devoir les ajuster aux différentes contraintes (coût, mobilité, contraintes territoriales, canton...).

Collèges des Rives

La COGE a eu le privilège de visiter le nouveau collège des Rives.

Il y a 32 classes occupées (29 par des élèves de 9e à 11e et 3 classes de raccordement). Les classes spéciales sont situées côté caserne et les autres classes côté lac et stade. Les classes sont bien équipées et peuvent accueillir 24 élèves.

Le secrétariat et la direction sont au rez-de-chaussée, ainsi que l'infirmierie, le restaurant et l'aula. Il y a environ 200 élèves qui y mangent chaque jour. Les salles de gym sont au sous-sol.

Les premiers retours des utilisateurs-trices du collège des Rives sont plutôt positifs selon le JECOS et BAT.

7. Service de la Sécurité publique

Mme Valérie JAGGI WEPF, municipale

La COGE a rencontré le 12 février 2021 la municipale Mme Valérie JAGGI WEPF, le commandant Pascal PITTET, chef de service, et M. Vincent AUDEMARS, responsable de la police du commerce. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE a rencontré le 10 septembre 2020 MM. Pascal PITTET, Vincent AUDEMARS, Quentin PELLAUX, ingénieur en transport à la filière Mobilité, et Mme Vesna STANKOVIC, responsable de la filière Mobilité afin d'aborder les questions de stationnement en lien avec les ASP.

Coordination entre les différentes entités de la sécurité publique

Une réorganisation du service a eu lieu et une organisation plus horizontale et organique a vu le jour. Cela permet une circulation de l'information plus fluide entre les différentes entités. Il a été mentionné à la COGE que le personnel au guichet est par exemple très au fait des manifestations en cours, etc. et qu'un système d'information interne, qui permet une mise à jour en temps réels, est à leur disposition.

GT Covid

Comme déjà mentionné précédemment, le commandant PITTET a été désigné dès le mois de mars 2020 pour coordonner la gestion de crise sur les aspects opérationnels, son service disposant de plusieurs personnes formées à la gestion de crise. Par ailleurs, les aspects liés à la sécurité publique étaient importants. Ce groupe s'est notamment chargé de toute la coordination nécessaire pour la mise en place des plans de continuité.

7.1. Police du commerce

La COGE a relevé dans son rapport de l'année dernière, une cohabitation difficile entre certains usages de l'espace public et notamment à la rue du Lac, où l'existence de trottoirs relativement étroits et leur occupation par des étals compliquent grandement la circulation des personnes à mobilité réduite. Elle avait donc alors émis un vœu afin d'améliorer cette situation. La réponse qui lui est faite aujourd'hui, soit le fait que la Municipalité est consciente de la problématique et qu'elle agit à travers une sensibilisation des commerçant-e-s et des rappels réguliers, gageant qu'il en va par ailleurs de la bonne image de ces derniers, ne semble pas suffisant à la COGE. En effet, l'expérience montre que cela n'est que peu efficace ; c'est pourquoi la COGE transforme son vœu de l'année précédente en observation.

Rue du Lac

Observation 7.1. : La COGE demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de garantir la circulation sur les trottoirs (traversée, montée et descente) de la rue du Lac aux personnes à mobilité réduite.

7.2. Mobilité

Plan des circulations

Dans son rapport de 2019, la COGE avait émis l'observation suivante « Observation 6.2.1 : Plan des circulations : La COGE souhaite que la Municipalité transmette rapidement un plan des circulations validé. » La Municipalité avait répondu que plan des circulations était en cours de finalisation et serait présenté à la Municipalité au mois de juin.

Dans son rapport de 2020, la COGE avait émis l'observation suivante : « 7.2.1 : Plan des circulations : La COGE souhaite que la Municipalité communique au Conseil communal un plan des circulations validé avant le début des grands travaux au centre-ville. » Elle avait ensuite proposé d'accepter la réponse de la Municipalité qui indiquait que « la Municipalité [communiquerait] au cours de l'été le plan directeur des circulations validé [...] ». Et que « en parallèle, un préavis concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 790'000.- pour les études d'avant-projet des mesures du plan directeur des circulations sera soumis au Conseil communal en vue de sa séance du 18 juin 2020. »

Le Conseil communal aurait donc dû recevoir deux documents différents : le plan des circulations validé, et un préavis pour l'étude de certaines mesures spécifiques.

Par la suite, la Municipalité, notamment lors des séances du Conseil communal, a alternativement indiqué que le préavis susmentionné était le plan directeur des circulations, et qu'il ne l'était pas totalement, faisant perdre le fil à plusieurs conseillères communales et conseillers communaux tant au sein du Conseil que de la COGE ou de la commission ad hoc traitant du préavis.

La COGE a donc cherché à clarifier la situation et en a compris les éléments suivants :

Le plan des circulations est toujours en cours de travail. Une enquête « origine destination » a été réalisée en décembre 2019. A sa suite, des études sont en cours sur les différents secteurs clés de la mobilité, y compris pour préparer un nouveau schéma des circulations autour du parking de la Place d'Armes. Ces études doivent permettre de compléter et valider la vision du volet stratégique du plan des circulations durant la période janvier-septembre 2020.

Des mesures ont été validées par la Municipalité en juillet 2020. La commission ad hoc du Conseil Communal a siégé à plusieurs reprises, toujours sur le même sujet mais dans le cadre du PR 20.11RA, le PR 20.11PR ayant été retiré par la Municipalité. Le montant du crédit précédemment demandé a été augmenté.

Partant, la COGE constate que, au-delà d'une communication contradictoire de la part de la Municipalité, cette dernière ne s'est pas conformée à la réponse qu'elle avait donnée à l'observation 7.2.1 de la Commission de gestion sur l'année 2019 et qui avait été acceptée par le Conseil communal.

Comme de plus au moment du dépôt de ce rapport le CC reçoit une communication de retrait du PR 20.11RA la COGE formule l'observation suivante :

Plan des circulations :

Observation 7.2.1 : La COGE souhaite que la Municipalité communique dans les meilleurs délais au Conseil communal un plan des circulations validé.

Coordination avec les autres services

Il est très important que les aspects de mobilité soient considérés assez tôt dans un projet mais également dans les mises à jour du projet. Cette coordination entre les services doit donc être constante. Il existe désormais des groupes techniques qui se réunissent toutes les deux semaines et passent en revue les différents projets. Cela semble avoir beaucoup amélioré les aspects de coordination et de transversalité des projets. Il semblerait que certains projets pourraient être remontés plus rapidement dans ce groupe (cf. observation 2.1).

Toutefois, une meilleure intégration de la filière mobilité dans les projets ne serait pas suffisante. En effet, les priorités actuelles de la Ville (Place d'Armes, PA4 pour AggloY) sollicitent beaucoup la filière, qui suit par ailleurs 65 projets avec 4 personnes seulement. Cette dernière fait appel à des prestataires externes pour les autres mesures mais leurs solutions nécessitent d'être rediscutées à l'interne et les projets se retrouvent donc bloqués par manque de ressources. Au vu des enjeux importants pour la Ville et au vu de l'envergure des projets, les ressources à disposition semblent insuffisantes.

Ressources :

Observation 7.2.2 : La COGE invite la Municipalité à réfléchir à l'adéquation entre les ressources de la filière Mobilité, les prestations attendues de sa part et les besoins engendrés par les différents projets décidés (cf. vœu 1.4) ; le cas échéant à adapter la dotation en personnel de la filière en fonction des différentes priorités fixées et des délais de réalisation souhaités.

Commission Urbanisme et mobilité

Cette commission consultative n'est que très peu consultée réellement. Lorsque la Municipalité souhaite faire une consultation, elle le fait de manière bilatérale en amont avec les différents groupes d'intérêts. De plus, la Municipalité estime que le regroupement des deux thématiques rattachées à deux dicastères ne facilite pas l'utilisation de cette commission à bon escient. Il semble y avoir un constat par le COGE et par la Municipalité de l'utilisation insatisfaisante de cette enceinte. Au vu des enjeux importants et de la plus-value potentielle d'un tel outil bien utilisé et calibré, il semble nécessaire de réfléchir à des ajustements.

Commission Urbanisme et mobilité

Vœu 7.2 : La COGE invite la Municipalité à repenser le rôle de la commission et son règlement afin de se doter d'un réel outil consultatif ; qui lui soit utile quant au pilotage de ses projets et respecte mieux l'engagement des différent-e-s membres.

Travys

Dans une séance conjointe de 2019, la Commission des finances et la Commission de gestion ont décidé de mettre sur pied un groupe de travail chargé de se pencher sur les relations entre la Ville et Travys, notamment en raison de l'importance des coûts des transports publics. Ce travail a eu lieu sur 2019 et 2020 et un rapport annexe a déjà été transmis au Conseil communal. Le travail a notamment porté sur les nouveaux outils contractuels dont la Ville s'est dotée dans sa relation avec Travys.

En voici ici quelques rappels.

Les commissions de gestion et des finances ont demandé depuis de nombreuses années que les relations entre la Ville et Travys soient formalisées dans un contrat de prestations. C'est maintenant chose faite avec les documents suivants :

Une convention intercommunale relative à la collaboration entre des communes de l'agglomération yverdonnoise pour l'exploitation d'un réseau de bus urbain ; un accord-cadre signé avec le concessionnaire du réseau de bus urbain pour organiser en détail les modalités d'exécution et de financement du service et sur cette base, une convention de prestations pour la période 2020-2021, qui sera régulièrement

mise à jour, fixant précisément le service fourni et l'indemnité versée audit concessionnaire pour les coûts qui ne sont pas couverts par les revenus tirés de l'exploitation du réseau.

De plus, il existe un contrat de prestations entre JECOS et Travys sur les transports scolaires.

La COGE note avec satisfaction que les prestations entre Travys et la Ville sont maintenant formalisées et clarifiées grâce à ses différents outils. Le cadre est aujourd'hui plus contraignant et apporte plus de transparence.

Le groupe de travail COGE COFI a formulé des recommandations, aujourd'hui relayées dans le rapport de la COGE :

Plan directeur des transports publics

Le groupe demande que ce plan soit développé aussi rapidement que possible et que tout soit mis en œuvre pour assurer que les mesures qui seront proposées par le plan soient effectivement opérationnelles pour les années d'horaire 2022 – 2023, avec une convention de prestations mise à jour.

La COGE préoccupée par le développement du plan des circulations, tributaire notamment du plan des transports publics, ne peut que renforcer cette demande.

Transports scolaires

Le groupe demande d'examiner toutes les possibilités d'optimiser les transports scolaires afin d'en réduire les coûts et souligne l'intérêt de tenir compte les déplacements des élèves dans le cadre de l'étude du plan directeur des transports publics.

Promotion des transports publics

Le groupe demande que les transports publics urbains fassent l'objet d'une promotion plus active, notamment en relation avec la mise en œuvre du plan de stationnement et des travaux prévus au centre-ville, et en veillant à inclure les milieux touristiques.

Anticipation des changements

Le groupe suggère d'anticiper plus activement les changements qui touchent les usagers, comme les modifications de lignes ou la suppression d'arrêts, en veillant à une consultation préalable et une information détaillée.

8. Service des Travaux et de l'Environnement

M. Marc-André BURKHARD, municipal

La COGE a rencontré le 22 janvier 2020 le municipal MM. Marc-André BURKHARD, Sandro ROSSELET, chef de service STE, Antoine SAUSER, adjoint et Mmes

Ophélie DYSLI-JEANNERET, cheffe de service des Sports en charge du Tourisme et Estelle KRUEGEL, chargée de missions. Ils ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée de MM. Marc-André BURKHARD, Sandro ROSSELET, Marcel PÜRO, responsable de la STEP et de Mme Marie RIGAUD, ingénieure a visité le 11 septembre 2020 la STEP et son chantier.

STEP

L'année 2020 a été une année au cours de laquelle le planning a été bien tenu (parfois même avec de l'avance). Le COVID n'a pas impacté les travaux et n'a occasionné qu'un surcoût de quelques milliers de francs, essentiellement liés à des mesures de transports. Ainsi le gros œuvre est réalisé et, dans la partie qui se joue à l'heure actuelle, il y aura moins de travail de génie civil. Les bassins divers sont achevés et opérationnels. La Ville semble très satisfaite de la collaboration avec l'entreprise générale et son représentant, au vu de sa disponibilité et de sa compétence.

Déchets

L'année 2020 était le 3ème exercice pour la taxe sur les déchets. Cela semble s'être plutôt bien passé.

Le premier exercice en 2018, s'est mis en place très rapidement et rétroactivement. Cela a été mal communiqué. Le service a reçu 5'000 réclamations (téléphones, emails, etc.) et la Ville a reçu 1'300 recours. Le tout dans un climat de forte contestation générale.

Un nouveau règlement a été voté en 2019 par le conseil communal et est entré en matière en 2020. Il y a eu plusieurs mesures d'accompagnement mises en place notamment à la suite des propositions des groupes interpartis et de la gestion des recours. La communication était plus soignée et une équipe a été mise sur pieds pour répondre aux doléances. Le règlement actuel fonctionne plutôt bien selon le service avec seuls quelques effets de bord. Il sera sans doute nécessaire de refaire une évaluation d'ici deux ou trois ans afin de corriger les deniers aspects avec du recul.

Cette mauvaise expérience d'une introduction précipitée mérite d'être analysée afin d'en tirer toutes les leçons. La Municipalité semble avoir attendu d'avoir la pression du Canton à la suite de « l'affaire de Mauborget » avant de mettre à jour sa base légale. Il y a sans doute eu une mauvaise anticipation générale de la part de la Municipalité et pas assez d'anticipation des échéances légales (cf. vœu 3.1.1)

Tourisme

La COGE avait relevé dans son dernier rapport, un manque de vision claire de la Ville quant à sa stratégie touristique ainsi qu'une collaboration pas assez bien définie avec l'ADNV (Association pour le Développement du Nord Vaudois), qui par ailleurs débutait alors de grandes transformations.

A l'heure actuelle, la Ville relève que le travail avec l'ADNV est beaucoup plus facile et fluide et qu'ils sont notamment inclus dans les discussions stratégiques et dans les discussions informelles. Les concepts développés sont directement en lien avec la santé, le bien-être/bien-vivre, le sport, l'accès à la culture (et le tout conjointement). C'est également le positionnement de la Ville. Cela débouche déjà sur des projets très concrets : p. ex. la création d'un parcours sportif qui permet de découvrir le patrimoine yverdonnois. Les documents stratégiques de la Ville (sports, culture, durabilité) ont peut-être « influencé » la stratégie de l'ADNV : il semble y avoir eu une vision commune naturellement.

De plus, la convention de collaboration annuelle que l'ADNV veut mettre en place devrait permettre d'institutionnaliser la collaboration au-delà des personnes physiques. La collaboration s'élargit aussi à d'autres acteurs, comme la HEIG-VD pour des aspects liés à l'innovation : cela participe à renforcer la dynamique.

Ces différentes informations sont de nature à rassurer la COGE quant au travail entrepris, et cette dernière tient à encourager la poursuite de ce travail. Elle reste toutefois encore en attente des réponses aux observations 2019 maintenues en matière de tourisme et ne se positionnera donc, pour l'heure, pas plus avant.

9. Service de l'Urbanisme et Service des Bâtiments

Mme Gloria CAPT, municipale

La COGE a rencontré le 9 février 2021 une délégation municipale conduite par Mme Gloria CAPT, municipale. Les deux services, représentés par MM. Thomas CZÁKA, chef de service BAT et Julien WOESSNER, Chef du Service URB, ont répondu aux questions de la COGE qui les remercie pour leur disponibilité.

Une délégation de la COGE, accompagnée de MM. Thomas CZÁKA et David GILLIERON, responsable d'immeubles, a visité le 10 septembre 2020 la salle de gym Pestalozzi.

Une seconde délégation de la COGE, accompagnée de MM. Thomas CZÁKA, David GILLIERON et Florian VOLET de la maison KURTH, a visité le 29 septembre 2020 le chantier du toit du collège Pestalozzi et le collège des Rives.

9.1. Service de l'urbanisme

Le service est dans une dynamique nouvelle depuis le début de l'année 2020. En effet, la priorisation par la Municipalité de certains développements de quartier au détriment d'autres a permis de favoriser les dossiers choisis, de recentrer les ressources et donc d'avancer plus efficacement.

De plus, le service, sous la direction de son nouveau chef de service, a fait appel à une société externe afin de former les chef-fe-s de projets à la gestion de projets d'envergure et ainsi à renforcer la compétence des cadres du service et les outiller de manière pérenne et pertinente. La COGE tient à relever cette démarche qu'elle estime très positive dans le contexte actuel.

Commission Urbanisme et mobilité

Comme déjà relevé dans le rapport à la page 22, cette commission consultative n'est que très peu consultée. La consultation se fait en amont et de manière bilatérale avec les différents groupes d'intérêts.

Commission Urbanisme et mobilité

Rappel du vœu 7.2 : La COGE invite la Municipalité à repenser le rôle de sa commission et son règlement afin de se doter d'un réel outil consultatif qui lui soit utile et respecte mieux l'engagement des différent-e-s membres.

9.2. Service des Bâtiments

Salle de gym Pestalozzi

La visite de la salle Pestalozzi a été très riche et a permis de soulever plusieurs questionnements qui pourraient être transversaux.

Un des points qui a particulièrement interpellé la délégation de la COGE lors de cette visite est la température et la ventilation des salles de gymnastique. Etant donné qu'il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres, ces aspects nécessitent d'être gérés de manière très pointue. Afin de modifier la température des salles, il faut faire appel à une entreprise externe qui doit procéder à plusieurs réglages de ventilation ; les effets mettent donc ensuite plusieurs heures/jours avant d'être perceptibles. Bien que nous manquions encore de recul quant à l'utilisation de cette salle, la COGE met le doigt sur la latence des solutions mises en place pour la ventilation et le chauffage : elle n'est pas entièrement rassurée par ces dernières.

La problématique de la chaleur dans différents bâtiments communaux sera de plus en plus d'actualité et nécessite une réflexion globale ou des changements de perception : Marive, structures d'accueil pour la petite enfance, collège des Rives.

D'autres petits défauts de jeunesse ont été mis en lumière et, depuis, corrigés (badges, accès à l'ascenseur, etc.). Une des difficultés rencontrées par les clubs de

sport est le fait que personne n'était disponible pour les petits problèmes en dehors des heures de bureau, sans compter qu'il peut être difficile d'identifier la personne ou le service à contacter.

Cette remarque soulève la question de la non-existence d'un service de piquet au sein du service des Bâtiments en dehors des vacances de fin d'année. Les concierges ont des horaires de journée. Une réponse a été apportée au niveau des Rives où il y a assez d'employé-e-s pour avoir quelqu'un sur place de 6h à 22h. Il y a d'autres endroits où ce problème pourrait se poser : le Château et l'Hôtel de Ville, quand il y a des commissions ou des manifestations, et les autres salles de sports (15-20 salles de gym).

Enfin, ni le service des Bâtiments, ni celui des Sport ou du JECOS n'avaient fait de démarche proactive auprès des utilisateurs-trices afin de récolter leurs avis. La COGE a demandé au JECOS de procéder à ce sondage ; celui-ci a été fait auprès de l'Etablissement scolaire Pestalozzi et il semble montrer 100% de satisfaction.

Servie de piquet

Vœu 9.2.1 : La COGE invite la Municipalité à évaluer la possibilité de se doter d'un service de piquet pour certains bâtiments : en termes de ressources humaines et de coûts, en corrélation avec les impacts positifs pour les usagers et les usagères. De plus, la COGE souhaite qu'un numéro d'urgence (Police, pompiers, réparateur d'ascenseur...) soit affiché et visible de toutes et tous dans les différents bâtiments de la Ville.

Mise en service d'un nouveau bâtiment

Vœu 9.2.2 : La COGE invite la Municipalité à mettre en place, lors de la mise en service d'un nouveau bâtiment, un processus temporaire afin d'identifier, remonter et corriger les éventuels problèmes de manière rapide, efficace et coordonnée. Ce processus pourrait également contenir une démarche d'évaluation auprès des utilisateurs-trices.

Restaurateurs Patinoire et TBB

Comme déjà relevé dans les chapitres précédents, il y a des enjeux importants de collaboration entre certains restaurateurs dont les baux sont à la commune et les services concernés (patinoire, TBB, par exemple).

A l'heure actuelle, la Municipalité n'a pas formulé d'exigences particulières au sein des baux à loyer et n'a donc pas une grande marge de négociation.

La COGE s'interroge donc sur la nécessité de lier ce type de baux à des cahiers de charges plus contraignants à l'avenir.

Baux à loyer :

Vœu 9.2.3 : la COGE invite la Municipalité à mieux intégrer les besoins des services concernés dans la négociation des futurs baux à loyer avec les restaurateurs en question ou d'autres et de les lier à des cahiers de charges plus contraignants

10. Conclusions

La COGE remercie Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, les différent-e-s chef-fe-s de service, les responsables d'entités et les différent-e-s collaboratrices et collaborateurs de la Ville pour leur disponibilité et leur ouverture à la discussion.

La Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, et sous réserve du respect des réponses apportées aux observations dans le présent rapport ainsi qu'aux observations maintenues l'année précédente, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2020.

Yverdon-les-Bains, le 26 mars 2021

La présidente

